

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

**Présents** : Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL, Monsieur BRIAS, Madame GOHORY, Madame LEFEBVRE, Madame POIRIER, Monsieur BOUET, Monsieur LAVERT, Madame FLEURY, Monsieur DUPONT FEDERICI, Monsieur LEDUC, Madame VINATIER.

**Absents** : Madame TERRIER pouvoir donné à Madame LEFEBVRE, Madame DELAVILLE pouvoir donné à Monsieur LEPORTIER, Madame PINEAU pouvoir donné à Madame LENOEL, Monsieur BENOIST pouvoir donné à Monsieur BRIAS, Monsieur LOUSSOT pouvoir donné à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur RETROU.

**Secrétaire de séance** : Madame VINATIER

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 AVRIL 2018

Monsieur LEPORTIER demande aux membres du conseil municipal d'approuver le compte rendu du 10 avril 2018.

**Vote pour à l'unanimité**

## CREATION D'UN POSTE EN CDD AUX ESPACES VERTS POUR SURCROIT D'ACTIVITE

Monsieur LEPORTIER demande l'autorisation de recruter un agent contractuel, qui sera rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique territorial, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre inclus sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Monsieur LEPORTIER précise que ce renfort s'avère indispensable pour procéder aux opérations de désherbage dans la commune compte tenu à la fois de l'incapacité de 2 agents empêchés médicalement d'effectuer ces tâches et de l'absence par roulement des personnels en congés annuels.

Les crédits sont inscrits au budget

**Vote pour à l'unanimité**

## CREATION DE 4 POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire propose, comme les années passées, de recruter des saisonniers pour les mois de juillet et août, en renfort aux services techniques et pour effectuer prioritairement le nettoyage des abords de plage. Ces 4 postes d'adjoint technique seront à temps complet pour une période de 15 jours chacun.

Les crédits sont inscrits au budget.

**Vote pour à l'unanimité**

## RECRUTEMENT DE 4 SAUVETEURS AFFECTES AU POSTE DE SECOURS DE LA STATION DE BERNIERES-SUR-MER EN JUILLET ET AOUT 2018

Monsieur LEPORTIER rappelle que dans le cadre de la convention signée avec la SNSM, la commune doit procéder au recrutement de 4 sauveteurs affectés au poste de secours pendant la période estivale.

Monsieur LEPORTIER demande l'autorisation de recruter les effectifs 1 chef de poste, 1 adjoint au chef de poste et 2 sauveteurs qualifiés, et précise que les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur LEDUC demande quel est le périmètre de surveillance des sauveteurs. Monsieur LEPORTIER répond que la veille portera de la place du 6 juin jusqu'à la cale du Platon (zone de baignade).

**Vote pour à l'unanimité**

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ENSEMBLE SPORTIF « LES TENNIS DE BERNIERES-SUR-MER » AU BENEFICE DE LA SOCIETE BWS**

Monsieur LEPORTIER informe les membres du conseil municipal que la société BWS sollicite une mise à disposition gratuite de l'ensemble sportif sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2018, afin de maintenir les activités sportives.

Monsieur LEPORTIER précise qu'il s'agit d'un renouvellement de la convention acceptée en 2016 et en 2017 qui peut être qualifiée de précaire dans la mesure où elle n'excède pas 1 an et qui repose sur le partenariat public – privé à titre gratuit.

**Vote pour à l'unanimité**

## **ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Monsieur LEPORTIER indique au Conseil Municipal que le SDEC Energie a procédé à un diagnostic des installations d'éclairage public sur la commune, pour faire face aux enjeux techniques, énergétiques et environnementaux.

Ce diagnostic a permis :

- D'établir un état des lieux des ouvrages d'éclairage public,
- De dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution lumineuse,
- De prioriser, programmer la réalisation des travaux nécessaires.

Sur la base de ce diagnostic, le SDEC Energie propose un programme global pluriannuel d'efficacité énergétique qui, moyennant une participation financière incitative du SDEC, permet de remplacer les foyers lumineux ne répondant plus aux critères énergétiques et environnementaux requis aujourd'hui et de mettre en place des dispositifs spécifiques d'économie d'énergie.

Le syndicat propose à la commune le programme d'efficacité énergétique suivant :

- Le remplacement des foyers de types « boules »,
- La suppression des foyers énergivores,
- Le remplacement du matériel vétuste (lampadaires, mâts, armoires, mise en peinture, etc...).

Ce programme est formalisé par une convention déterminant la nature des travaux à entreprendre, ainsi que leur financement.

Monsieur LEPORTIER précise que le coût total estimé des travaux est de 117 000 euros HT pour 99 foyers type « Boule » et le remplacement de 4 armoires. 45% d'aides étant apportées par le SDEC Energie, c'est une charge de 64 350 euros pour la commune.

Pour la mise en œuvre de ce programme, la commune propose de réaliser les travaux sur une programmation pluriannuelle de 2019 à 2022, et de financer sa participation chaque année à hauteur de 16 087 euros.

Monsieur LEPORTIER demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme et notamment la convention de mise en application, et d'approuver l'échéancier des dépenses proposées ainsi que l'inscription des dépenses au budget.

Monsieur DUPONT-FEDERICI demande s'il est possible d'obtenir une copie du document. Monsieur LEPORTIER indique que la documentation est disponible en mairie et qu'il sera également possible de la recevoir par mail.

Monsieur LEPORTIER ajoute que ce programme permettra de faire des économies à hauteur de 14 039 KW/an pour les 99 foyers lumineux de type boule.

Madame FLEURY demande si des remontées de la population ont été enregistrées suite à l'extinction de l'éclairage public la nuit. Monsieur LEPORTIER répond qu'il n'y a pas eu de retour à ce sujet.

Monsieur BOUET demande s'il n'était pas possible d'insérer les nouveaux leds dans les anciennes boules ce qui éviterait de changer l'ensemble du luminaire. Monsieur LEPORTIER indique que ce n'est pas possible car les nouveaux leds ne sont pas adaptés aux anciennes boules, que les nouveaux « leds » éclairent le sol.

Monsieur LEDUC remarque que l'investissement est à hauteur de 117 000€ et que le retour d'économie est porté à 1 685€ par an. Il reconnaît le critère qualitatif et la fiabilité des produits mais doute de l'économie dégagée. Madame LENOEL répond qu'au-delà des économies, intervient également une baisse du CO2 non négligeable.

Monsieur LEDUC demande également si le SDEC a envisagé d'aller plus loin en termes d'investissement. Monsieur LEPORTIER indique qu'il n'est pas prévu d'autres investissements mais qu'il y a encore beaucoup à faire.

**Vote pour à l'unanimité**

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : CONSTITUTION**

Monsieur LEPORTIER rappelle que le Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint et de huit commissaires pour les communes de plus de 2.000 habitants.

L'article 1650-3 du code dispose que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, mais qu'en cas de décès, de démission ou de révocation de 3 au moins des membres, il est procédé à de nouvelles désignations.

Monsieur LEPORTIER informe que 3 commissaires titulaires de la Commission ayant démissionné au cours du premier trimestre 2018, il convient de procéder au renouvellement de celle-ci.

Huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants sont désignés par l'Administrateur Général des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil Municipal.

Monsieur LEPORTIER propose d'approuver la liste comprenant 32 contribuables (16 titulaires, 16 suppléants) ainsi qu'un titulaire et un suppléant domiciliés hors commune, étant précisé que la majorité des personnes figurait sur la liste constituée en avril 2014. Cette liste a été complétée à partir du rôle des impôts directs locaux de la commune.

Madame LENOEL précise que la liste proposée est faite à partir de celle d'avril 2014, avec une présentation plus importante des professionnels. Sur les 14 nouveaux noms, 7 sont des professionnels. Une petite sélection a également été opérée par rapport à la taille des propriétés et leur situation en ville ou zone pavillonnaire afin d'avoir une représentation des administrés la plus large possible.

Madame GOHORY s'interroge de la nomination de deux membres hors de la commune. Madame LENOEL répond que ces deux nominations sont obligatoires et imposées.

Madame FLEURY demande jusqu'à quand la liste est valable. Madame LENOEL répond que la liste est valable le temps du mandat du Conseil Municipal ou jusqu'à ce que plusieurs membres se désistent. Pour rappel, la dernière liste date de 2014.

Monsieur DUPONT-FEDERICI demande si ce sont des volontaires qui se sont proposés. Madame LENOEL indique qu'il ne s'agit pas de volontaires et qu'il est tout à fait possible de refuser. Monsieur DUPONT-FEDERICI demande à quelle fréquence se tiennent les réunions. Monsieur LEPORTIER répond que la commission se réunit en général une fois par an. Madame LENOEL ajoute que la commission n'a qu'un rôle consultatif.

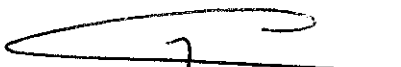
**Vote pour à l'unanimité**

#### Questions et informations diverses

- Monsieur LEDUC a remarqué une recrudescence d'animaux sauvages sur la commune et notamment des chats qui urinent partout et que ces chats sont susceptibles de transmettre des maladies. Il demande s'il y a matière à faire quelque chose. M. LEPORTIER indique qu'une fourrière est à disposition. Madame LEFEVRE conforte le sentiment de M. LEDUC et indique que beaucoup de chats prolifèrent rue des pèlerins. Madame GOHORY informe de la présence en nombre de goélands sur le parking d'Intermarché et que leurs déjections sont importantes sur les trottoirs, les véhicules.
  - Monsieur LEDUC s'inquiète des nouveaux compteurs Linky que la société ENEDIS installe. La cour des comptes a émis un rapport et les craintes sont légitimes concernant l'augmentation des coûts. Il reconnaît qu'il est difficile de faire quelque chose mais sensibilise. Monsieur LEPORTIER répond qu'il s'agit d'une norme gouvernementale. Monsieur LEDUC indique que la notion de coût est objective et que la cour des comptes pointe les risques plus que virtuels. Monsieur BRIAS indique que la mairie a informé les usagers sur Facebook à ce sujet.
  - Monsieur LEPORTIER informe que l'association BON a demandé s'il était possible de donner un nom de rue en hommage à M. Jean CUISENIER. Monsieur LEPORTIER propose de donner son nom à la promenade se situant entre la place du Canada et la cale du platon. Monsieur LEDUC ajoute que le père de M. Jean CUISENIER était un grand chercheur et a également édité un ouvrage sur la commune de Bernières sur mer. Il semblerait légitime de donner en premier lieu hommage à son père. L'ensemble des conseillers émettent un avis favorable pour donner le nom de la promenade à M. Jean CUISENIER.
  - Monsieur LEPORTIER rappelle, notamment aux associations, que les personnels technique et administratif ne travaillent pas les samedis et dimanches. En cas de besoins, il demande aux associations de le contacter en priorité. M. LEPORTIER est seul à autoriser le personnel à travailler en dehors des jours et horaires légaux.
- Conseil municipal : jeudi 5 juillet 2018 à 20 heures.


Fin de la séance : 20h35

Le Maire



Denis LEPORTIER

Secrétaire de séance



Sandrine VINATIER